



Monsieur Clément BEAUNE
Secrétaire d'État auprès du Ministre
de l'Europe et des Affaires étrangères
Chargé des Affaires européennes
27 rue de la Convention,
75732 Cedex 15 PARIS

Paris, le 19 avril 2021

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des Français établis dans des pays hors espace européen, dans lesquels nos ressortissants sont majoritairement vaccinés contre le Covid-19 avec des produits russes ou chinois, non homologués par l'Agence européenne du Médicament.

Vous avez pu présenter à diverses reprises l'état des négociations européennes dans le cadre de l'établissement d'un « certificat vert numérique », dont la finalité sera de faciliter les déplacements intra-européens.

Il s'agit d'un impératif au regard de la liberté de circulation des personnes, pierre angulaire de la construction européenne, garantie par les traités européens.

Néanmoins, le projet de règlement de la Commission qui a été présenté me semble comporter un oubli très regrettable : le sort des ressortissants des pays de l'Union européenne qui résident hors des frontières de l'espace européen et, en premier lieu, nos propres ressortissants.

J'ai bien noté que les personnes des pays tiers pourraient se voir accorder un tel certificat par un État membre de l'Union européenne à qui elles le demandent. J'ai également bien lu que « chaque État membre pourra néanmoins s'il le souhaite accepter les certificats de vaccination ayant trait à d'autres vaccins ».

Alors que règnent l'incertitude et les restrictions des déplacements internationaux, les Français établis hors de France ont besoin de savoir, non seulement qu'ils ne sont pas négligés par leur

Robert del PICCHIA

SÉNATEUR DES FRANÇAIS
ÉTABLIS HORS DE FRANCE

*Vice-Président de la Commission
des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

*Membre du Comité exécutif de
l'Union interparlementaire*



pays, mais encore que les diverses situations dans lesquelles les a placés cette pandémie sont prises en compte par les pouvoirs publics français.

Ainsi, il me paraît indispensable de leur confirmer, d'une part, que la France acceptera de délivrer un certificat vert numérique à ses ressortissants établis dans des pays qui n'ont pu leur proposer qu'un vaccin non homologué par l'Agence européenne du médicament.

Ce serait, dans le cas inverse, la double peine : ne pas avoir pu obtenir une vaccination homologuée et se voir ainsi contraint de continuer à se soumettre à des restrictions sanitaires pour pouvoir revenir en France et circuler en Europe. Rappelons en effet que le test PCR a un coût non négligeable dans un grand nombre de pays, y compris au sein de l'espace européen. Cela est sans compter les prochaines mesures de quarantaine renforcées qui vont être mises en place pour les Français venant de certains pays durement touchés par des variants.

D'autre part, la plus grande bienveillance doit être déployée pour apprécier la « fiabilité » de la preuve de vaccination. En effet, tous les pays ne délivrent pas nécessairement un document administratif en bonne et due forme lorsqu'une personne est vaccinée. Quelle option pourra dès lors être proposée à nos ressortissants ?

Les Français résidant à l'étranger n'ont pas nécessairement les moyens ou l'opportunité de revenir en France pour être vaccinés par un produit homologué. Beaucoup souffrent des restrictions aux déplacements internationaux, se sont sentis bloqués et *persona non grata* en France ces derniers mois.

Je sais votre souci, Monsieur le Ministre, de leur permettre d'exercer leur liberté de rentrer en France et crois important de ne pas aggraver leur sentiment d'être oubliés.

En espérant que ces observations trouveront auprès de vous un accueil favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Robert del Picchia". The signature is fluid and cursive, with a large initial 'R'.

Robert del PICCHIA